Etude de Me Em. GODRON, docteur en droit, avoué à Lille.

COMMUNE DE LOMME (près Lille)
Lieu dit LE MARAIS

A VENDRE

par suite de faillite sur baisse de mise à prix

EN DEUX LOTS ET AVEC FACULTÉ DE RÉUNION

le Mercredi six Janvier 1904, à onze heures du matin, à l'audience des criées du tribunal civil de Lille, au palais de Justice de cette ville.

Un grand établissement INDUSTRIEL

actuellement à usage de retorderie de coton, mais propre à toute autre industrie, érigée sur 11,700 mètres carrés de terrain, avec le matériel industriel en dépendant et comprenant :

1° Un grand bâtiment à usage de retorderie de 30 mètres de long sur 22 m. 50 de large, machine à vapeur Compound, salle de machine, 3 générateurs, salle des générateurs, grande cheminée, transmissions, éclairage électrique, chauffage, pompe mécanique, forage, etc., etc., etc.

MISE A PRIX . . . 13.000 fr.

2° Le matériel industriel en dépendant comprenant notamment 23 mètres à retordre Self Acting, 3 métiers à gazer, métiers à doubler, dévidoirs, bobinoirs, laminoirs, machine à tresser, presses à paquets, étuves à vaporiser, outillage d'atelier de mécanicien.

MISE A PRIX . . . 7.000 fr.

Conditions particulières. — Conformément à l'article 3 du cahier des charges, l'adjudicataire de l'article 2° sera tenu de reprendre en outre de son prix principal divers objets mobiliers pour la somme de 6500 francs à forfait.

S'adresser pour tous renseignements :

1° Au greffe du tribunal civil de Lille, où se trouve déposé le cahier des charges ;

2° A Me Em. GODRON, docteur en droit, avoué poursuivant la vente, demeurant à Lille, boulevard de la Liberté 103bis.

Pour extrait,
(Signé) : Em. GODRON.

Etude de Me DELMOTTE, Notaire à Lille.

Fives-Lille
Rue Pierre Legrand 333

A VENDRE

PAR ADJUDICATION PUBLIQUE

Le 8 Janvier 1904, à 2 h. en la salle des adjudications de la Chambre des notaires de Lille, rue de Paèbla 7.

1° **Brasserie-Malterie**
FONDS DE COMMERCE ET CLIENTÈLE

2° **MAISON de MAITRE** et ses dépendances

MISES-A-PRIX

Article 1er . . . 60.000 fr.
Article 2 . . . . 40.000 fr.

Les enchères seront portées séparément puis sur réunion.

Pour tous renseignements s'adresser à Me DELMOTTE.

PETROLE CRISTAL

plus pur, le plus brillant des pétroles

TRUPHEMUS-LESAFFRE
Houplines

Seul dépositaire pour le canton d'Armentières. 24 n 429

SITUATION ind. et tr. sér. off. à tous p. travail fac. et sgr. à faire chez soi s. conn. spéc. rapp. 3 à 6 fr. p. jour selon product. Ecr. M. Daévère, Entrep. gal, rue Caulaincourt, 123, Paris. Maison de conf. Notice cont. 0,15. Ind. nom du journal.

AVIS AUX PERSONNES
possédant quelques petites économies

Par suite d'une combinaison pratique, on peut acheter ou faire construire sa MAISON, et, tout en payant un loyer raisonnable, en devenir propriétaire en 20 ans et même moins

S'adresser, pour tous renseignements, *pour Armentières et ses faubourgs*, à M. C. DEBOSQUE-BONTE, entrepreneur à Armentières.

Victor VERDIER

40, rue des Jésuites, ARMENTIÈRES

Reliures en tous genres

Fabrique de cartons pour bureaux et coiffer
GROS ET DETAIL

Prix modérés

Cartons pour plans et dessins ainsi que pour Robes et Manteaux
LE TOUT SUR MESURE

A VENDRE

MAISON à usage de commerce avec porte cochère, 70 mètres de fond, située dans une rue principale d'Armentières. — Prendre l'adresse au bureau du journal. ac 20 d 169

DEMANDE D'EMPLOI

Un ancien employé des Douanes en retraite, ex-sous officier d'infanterie, cherche petite occupation : recettes, collecteur de recettes, etc. S'adresser au « Journal d'Armentières ». B.L.

VÉRITABLE EXTRAIT de VIANDE LIEBIG

Indispensable pour préparer économiquement et d'un délicieux potages, sauces, légumes et toutes sortes de mets. Le Extrait se conserve indéfiniment.

Se méfier des imitations. Exiger la signature LIEBIG en encre bleue sur l'étiquette de chaque pot.

BOUCHER

ON DEMANDE un garçon boucher de 13 à 14 ans chez M. Alfred Baclet, près de l'église St-Joseph, au Bizet.

J. HEYMEN, *Dentiste*

ÉLÈVE DES PLUS GRANDES MAISONS DE PARIS

Visible tous les Lundis et Vendredis

Rue de Lille, 38, chez M. Tremmery, tapissier

Dents à partir de 5 fr. et dentiers à partir de 100 francs, système nouveau avec ou sans ressorts, sans crochets et sans extraction de racines. Extraction des dents les plus difficiles. Guérison, plombage et aurification des dents. Entretien de la bouche.

PRIX TRÈS MODÉRÉS

Sur demande, M. HEYMEN se rend à domicile.
Maison à LILLE, 7, *rue Jean Roisin.* 1232

Société Française d'Incandescence par le Gaz
(SYSTÈME AUER)
GRAND-PRIX ★ EXPOSITION 1900

MANCHON INIMITABLE

VERRES EN CRISTAL PUR DE BACCARAT ET D'IÉNA

SEUL DÉPOSITAIRE POUR ARMENTIÈRES :

LOUIS SAUVAGE, 3, rue Marle

LIBRAIRIE FLAMMARION

Vient de Paraître :

LES DEUX ÈVES (Emile Rochard) } Mariages Militaires (1 vol. 3.50)
} Honneur et Croix d'Honneur (1 v. 3.50)
UN MÉNAGE DERNIER CRI (Gyp) (1 vol. 3.50)

A la Librairie du JOURNAL D'ARMENTIÈRES

PARFUMERIE — de première marque —
COURONNES et Voiles de mariées
PEIGNES HAUTE NOUVEAUTÉ
Postiches de précision et DESSINS EN CHEVEUX
TEINTURE

E. VIVIEZ
Coiffeur de Dames
50, RUE DE LILLE, 50

ABONNEMENT POUR LA COIFFURE DE DAMES

Lave-tête et séchoir perfectionnés

SÉCHAGE COMPLET DE LA CHEVELURE EN QUELQUES MINUTES

SALON SPÉCIAL AU 1er

VINS ROUGES DE SAINT-ÉMILION

FRUITIER-ROULLEAU

Domaine de Badon -:- Propriétaire -:- Domaine de la Vallée
1er crû de St-Emilion
SAINT-ÉMILION (GIRONDE)

Envoi de prix-courants et échantillons sur demande
ABSOLUMENT DE CONFIANCE
S'adresser pour références sur Place au Bureau du Journal

Maison COUPLEUX, 3, rue Carnot, Tourcoing
DERNIÈRE CRÉATION
Perfection absolue. — Phonographe complet

LE COQUET

Ce Phonographe laisse loin derrière lui, comme perfection, tout ce qui a été fait jusqu'à ce jour. Son prix extraordinaire de bon marché le met à la portée de toutes les bourses. C'est une merveille de précision.

Comprenant :
L'Appareil dans une superbe boîte en noyer ronsi, ébénisterie soignée.
Un Diaphragme enregistreur perfectionné.
Un Diaphragme reproducteur extra.
Un magnifique pavillon nickelé.

50 fr.
Avec 10 Cylindres Artistiques.

LISTE DES CYLINDRES ARTISTIQUES
donnés avec l'appareil

N° 1. Faust, scène de l'église chantée par AUMONNE du Conservatoire de Paris.
N° 2. Quand je suis de sortie, monologue comique par POLIN.
N° 3. Marche Lorraine, par la musique de la Garde Républicaine de Paris.
N° 4. La Voilère, solo de flûte exécuté par M. FONTBONNE, soliste de la Garde Républicaine.
N° 5. Rigolard et Picornichard, scène comique racontée par M. CHARLOC.
N° 6. Le Muet Mélomane, grande scène comique. Un muet accusé d'un crime se sert d'un piston pour répondre au tribunal.
N° 7. La Revue des animaux, avec imitation de pinson, merle, canard, pigeon, coq, poule, etc.
N° 8. Diamant, solo de piston avec orchestre.
N° 9. C'était un rêve, chanté par MUSCADIER.
N° 10. Express-Orient, galop imitatif avec cloche, sifflet, départ et arrivée du train.

Catalogue, Liste d'airs et renseignements par retour du courrier.

Pour recevoir l'appareil complet, détacher et envoyer le bulletin ci-contre.

La liste des cylindres peut être modifiée sur demande.

Spécialité de machines très puissantes pour cafés.

BULLETIN DE COMMANDE

Monsieur COUPLEUX, 3, rue Carnot, Tourcoing

Veuillez m'envoyer contre remboursement, l'appareil **COQUET** complet avec les accessoires et les dix cylindres artistiques.

Adresse : M _____ SIGNATURE :
Profession _____
Rue _____
Ville _____

OINGUENT SAINT-JACOB

RENTIERS et petits capitalistes qui désirez augmenter *prudemment* vos revenus écrivez à *l'Impartialité* financière (21 a.) rue N.-D. de Victoire, Paris, (pl. Bourse) v recevrez gratuitement conseils intéressants, résultats mensuels

VIN FIN DU BEAUJOLAIS

naturel, fruité, bonne conserve. 215 l. 85 fr. ; *franco gare destinataire. Mousseux Beaujolais, f. 50 la bouteille.* Echantillon gratuit. P. J. ROMONT, propriétaire à *Villefranche-en-Beaujolais*, (Rhône).

GUERISON
CERTAINE & RADICALE
de toutes les DARTRES DE LA PEAU DU CUIR CHEVELU, Dartres, Eczémas, Psoriasis, Herpès, Acne, Prurigo, Lupus, Pityriasis, Teigne, Scrofule, etc. Plaies et ULCÈRES variqueux, le traitement, qui a été essayé dans les HOPITAUX et présenté à l'ACADÉMIE de MÉDECINE ne dérange pas du travail; il est à la portée des petites bourses, et dès le 8e jour il produit une amélioration sensible.
M. LENORMAND, médecin spécialiste, ancien aide-major des hôpitaux militaires, 32, Rue de Vintimille à PARIS. *Consultations gratuites par correspondance.*

Loterie de la Ligue du Nord
CONTRE LA TUBERCULOSE
1 fr. le billet
Au *Journal d'Armentières.*

CIGARETTES INDIENNES de GRIMAULT & Cie
PAUVRETÉ, OPPRESSION, PHLEGMIE, ASTHME, TOUX NOCTURNE, RAUCITÉ, ENROUEMENT.
21, Rue Caumartin, Pharmacies 2 fr.

MAISON DE CONFIANCE
recommandée

ABONNEMENTS AU MOIS

AMATEURS de bons poissons de mer *extra frais*, adressez mandats ou timbres (2.60) à la Maison JOSEPH IVORNE. Marée en gros, conserve Boulogne-sur-Mer qui vous en adressera 2 bons plats de 2 kg., nettoyé, 0,25 en plus pour recevoir à domicile. Adresse sur demande, prix très réduits, poissons frais pour grands dîners, noces. Recommandé à Messieurs les ecclésiastiques pour les jours maigres.

A CÉDER

Bon estaminet, débitant bien. Prix très modéré. — S'adresser au « Bon Café », 14, place du Rond-Point.

AU **30** Vente des articles d'hiver

LAINES DE TOUS PRIX
Solidité et grand teint garantis

Chaussettes, Bas, Camisoles, Caleçons, Tricots, Maillots, Gilets de Chasse, Châles, Fichus, Gants, Flanelles, Fourrures, Foulards, Cache-nez, Chemises, Corsets, etc., etc.

Marché aux-Toiles ARMENTIÈRES Dubois-Lotégier

Jules BOLLENGIER
DENTISTE
19, Rue du Faubourg-de-Lille, 19
ARMENTIÈRES

Spécialité de dents et dentiers artificiels de tous systèmes et de tous prix, avec ou sans ressorts.

Toutes les pièces dentaires et réparations sont effectuées dans la maison même.

Extraction de dents et racines les plus difficiles, plombages aurification et tous soins des dents et de la bouche.

Toutes réparations de dentiers sont faites le jour même

SE REND A DOMICILE SUR DEMANDE
PRIX TRÈS MODÉRÉS

TOUS PHOTOGRAPHE
Leçons et renseignements gratuits
— FOURNITURES GÉNÉRALES POUR LA PHOTOGRAPHIE —
21, rue d'Ypres, 21, (près de la place Chanzy)
ARMENTIÈRES

Appareils et Accessoires d'occasion

3 *détectif 6 1/2 × 9, 6 plaques.* .	4 Francs
1 — *9 × 12, 6 plaques.* . .	10 »
1 *chambre 13 × 18 d'atelier usagé.*	10 »
1 *objectif à portraits usagé mais bon.*	15 »
1 *pied à trois branches solide.* . .	
1 *chambre 21 × 27 d'atelier, état de neuf*	47 »
1 *chariot multiplicateur pour 2 poses sur plaques 13 × 18* . . .	30 »

& UNE MULTITUDE D'AUTRES PETITS ARTICLES : Chassis, fonds, etc.

PIANOS, INSTRUMENTS DE MUSIQUE EN TOUS GENRES
Horlogerie - Bijouterie - Optique
PRIX DEFIANT TOUTE CONCURRENCE
Maison COUPLEUX, 3, rue Carnot, Tourcoing.

Armentières, typ. E. RAMON.

28e ANNEE — N° 2 BUREAUX Rue de Lille, 90, ARMENTIERES DIMANCHE 3 JANVIER 1904

ABONNEMENTS :
VILLE — 6 mois . 3.75
id. 1 an. . 7.00
NORD & PAS-DE-CALAIS 1 an 7.50
AUTRES DÉPARTEMENTS 1 an 9.00
Le Journal paraît le Mardi, Jeudi et Samedi de chaque semaine.

JOURNAL D'ARMENTIÈRES

Revue Politique, Littéraire & Commerciale

Locales : 1 fr. la ligne
Réclames : 40 c. la ligne
Annonces : 20 c. id.
Actes de Sociétés : 0.15

Les Bureaux du Journal sont ouverts tous les jours, le Dimanche excepté, de 8 heures du matin à 5 heures du soir.

Armentières, le 2 Janvier 1904.

CHRONIQUE PARISIENNE

Paris, le 31 décembre 1903.

Les ouvriers ne marchent plus, sus aux ouvriers.

Et aussitôt, sans crier gare ? on fait arrêter brutalement à leurs domiciles Mes Bonsquet, Beausoleil, Limon et Laporte, membres de la commission de la Bourse du Travail.

Serions-nous, par hasard, revenus au temps des lettres de cachet ?

Tant que les ouvriers bornés par le replet Jaurès ne fomentaient que des grèves minières civiles aux Compagnies, les ministres laissaient faire ; tant qu'il ne s'agissait que de mettre à sac quelque ville de province ; le Gouvernement fermait les yeux et passait pour soutenir les revendications ouvrières. Aujourd'hui que pendant quelques semaines M. le Baron de Rothschild a failli manquer de pain de gruau, c'est tout autre chose, on colle en prison les orateurs les plus autorisés du parti socialiste pour donner un semblant de satisfaction aux membres capitalistes du Bloc, furieux d'avoir, manqué de croissants.

Ce qu'il y a de plus odieux dans l'acte répressif de M. Combes, c'est d'avoir attendu la clôture de la session afin de pouvoir se livrer sans contrôle à l'arbitraire le plus absolu.

Ce qu'il faut retentir aussi, c'est que la grève était terminée, les corporations de l'alimentation ayant annoncé que pour ne plus troubler les fêtes du 1er de l'an, elles déposaient les armes.

Enfin, ce que les ouvriers ne devront pas oublier, c'est que les socialistes qui mènent à la fois la majorité et le gouvernement étaient tout puissants, et que jamais Combes n'aurait osé ces arrestations s'il n'avait été de mèche avec eux.

Quel jour le peuple verra-t-il clair ? Quand s'apercevra-t-il que tous ces beaux phraseurs à la Jaurès, tous ces socialistes à la Basly sont les pires de leurs exploiteurs ?

Mais peut-on jamais espérer qu'un peuple qui se laisse griser de belles paroles et de vaines formules puisse un jour raisonner froidement ?

Oh ! ce jour-là, par exemple, sonnerait l'heure de terribles représailles, et les gréviculteurs ventrus verraient leur 93.

RAYMOND LACAN.

1903 !

L'année qui vient de prendre fin ne saurait nous inspirer des regrets. Elle a continué la série mauvaise, c'est-à-dire de celles qui comportent, pour les hommes ayant conservé la conception vraie de la République, les plus douloureuses désillusions.

Le parti jacobins a dominé, sans obstacles autres que ceux soulevés par ses alliés trop ardents. Il a pu faire ce qu'il a voulu, souvent au mépris de la légalité et du droit, toujours sans aucun souci de la liberté.

Ses chefs sont amenés à reconnaître que leur œuvre est médiocre, parce qu'elle s'est heurtée à une réprobation dans le pays qui l'a rendue inefficace. Et alors, comme toujours lorsque de pareilles campagnes sont engagées, on veut aller encore plus loin toujours plus loin.

Si on se reporte aux leçons de l'histoire et qu'on s'élève un peu plus haut que les événements contemporains de mesquine importance, on a le droit d'espérer que l'évolution fatale se produira, qui réduira les maîtres du jour au juste rôle que leur valeur mérite.

Cependant les derniers instants de 1903 nous auront réservé un élément de gaieté inattendu. La candidature de M. Brisson à la présidence de la Chambre, imposée par lui-même et par l'ardent propagandiste qu'est M. Jaurès est la plus amusante étrenne qui pouvait être offerte à la majorité cobiste. Or, elle provoque une si profonde répulsion, que chacun s'enfuit épouvanté. L'effet est délicieux et comme, après tout, il vaut mieux rire que pleurer, amusons-nous de cette dernière scène jouée sur le théâtre parlementaire.

Echo de Paris

LES DESSOUS D'UNE DISGRACE

« M. Soye, procureur de la République à Senlis, est nommé substitut du procureur à Amiens », nous annonçait, il y a quelques jours, l'*Officiel*.

Pourquoi cette disgrâce, qui place en sous-ordre, comme substitut, un magistrat de 47 ans, exerçant depuis quinze ans les fonctions de chef de parquet dans un arrondissement aussi important que celui de Senlis lequel compte plus de 100,000 habitants ? C'est que M. Soye a le malheur d'être un magistrat indépendant.

Au mois de juillet 1902, le tribunal de Senlis avait à juger un procès de presse.

Le *Courrier de l'Oise*, qui avait défendu aux élections législatives du mois de mai 1902, la candidature de notre ami M. Georges Audigier, et qui avait aidé utilement à son succès, était poursuivi par M. Chopinet, l'ancien député radical, battu.

Le *Courrier de l'Oise* à propos d'une question de laïcisation d'hospice avait pris à partie M. Chopinet en sa qualité de maire de Crépy-en-Valois, et l'avait comparé à M. Homais. M. Chopinet s'arma de cette comparaison littéraire, pour faire plaider par son avocat, ancien député radical, battu en Seine-et-Oise, qu'on avait diffamé en lui non l'homme public, mais l'homme privé, Homais étant un pharmacien et non un maire. (*Sic*).

L'avocat du *Courrier de l'Oise* combattit cette prétention bouffonne, autant que contraire à l'esprit et à la lettre de la loi de 1881. Il demanda l'incompétence du tribunal correctionnel.

M. le procureur de la République Soye — et c'est la raison pour laquelle il est aujourd'hui disgrâcié — se permit de conclure, lui aussi, par des motifs de droit, à l'incompétence du tribunal correctionnel. M. Chopinet et son avocat, suffoqués qu'un fonctionnaire ait eu l'audace de ne pas être de leur avis, surtout dans une affaire où un ancien député du bloc était intéressé, demandèrent *dès le lendemain*, la révocation de M. le procureur de la République, à M. Vallé, garde des sceaux.

Celui ci a résisté dix-huit mois à leurs sommations, et à celles de M. Baudon, député radical de Beauvais, et franc maçon notable, le même qui se vantait, l'an dernier, à la Chambre, de faire des fonctionnaires de son département ce qui lui plaisait.

Il y a quelques jours, M. Vallé leur a cédé.

Entre un magistrat consciencieux et les exigences scandaleuses de députés blocards, vous pensez bien que le garde des sceaux de M. Combes ne pouvait pas hésiter indéfiniment.

M. le procureur de la République Soye, dans une lettre très digne et très ferme, vient de faire savoir au garde des sceaux qu'il n'acceptait pas son « injustificiable disgrâce » et lui a envoyé sa démission.

Saluons ce magistrat qui a su préférer à ses fonctions l'estime de soi-même et le sentiment de sa dignité.

Magistrat Consciencieux

M. Soye, le procureur de la République de Senlis, qui a été envoyé en disgrâce à Amiens, et au sujet duquel M. Audigier questionnera M. Vallé, à la rentrée, a donné sa démission. Il a écrit au garde des sceaux que « magistrat depuis vingt trois ans, procureur de la République depuis quinze ans, il a conscience de n'avoir en aucune circonstance manqué à ses devoirs ». M. Soye a été frappé pour avoir donné, dans un procès intenté au *Courrier de l'Oise*, journal de droite, des conclusions contraires aux prétentions de l'ancien député radical, M. Chopinet.

Histoire d'un wagon truqué

Quinze ans de fraude

Elle est presque invraisemblable, cette histoire de fraude colossale qui a duré pendant quinze ans avec la ligne de chemin de fer Bruxelles Paris comme théâtre. Des employés de la douane saisissaient l'autre jour, à la gare du Nord à Paris, un grand wagon de troisième classe, d'apparence pourtant fort honnête, mais qui ne recélait pas moins de 160 kilog. de tabac dans ses flancs.

Voici comment opéraient les fraudeurs :

Dans un grand nombre de wagons, les compartiments sont séparés les uns des autres par des cloisons formant dossier et qui, dans leur partie inférieure, sont sensiblement incurvés, afin d'épouser les formes du corps et présenter ainsi plus de commodité aux voyageurs.

Par suite de cette disposition spéciale, il se trouve donc un vide entre la partie incurvée et l'angle droit formé par ses banquettes et dossiers de chaque compartiment.

Or, ce sont ces "vides" — à raison de deux par compartiment, soit dix en tout pour le wagon tout entier — que les contrebandiers avaient eu l'ingénieuse idée de transformer en autant de magasins, où ils entassaient tabac cigares, allumettes, dentelles, etc.., et, d'une façon générale, toutes marchandises de prix, qu'ils désiraient introduire frauduleusement en France.

Chacune de ces armoires clandestines s'ouvrait et se fermait à l'aide de deux des planchettes d'appui — celles-ci agencées, d'ailleurs, de façon si habile et faisant si bien corps avec l'ensemble de la cloison, que l'œil le mieux exercé eût été impuissant à en découvrir le jeu.

LA « DEFENSE DES BÊTES »

Le service d'inspection de la Société Protectrice des Animaux a donné suite pendant le mois de décembre à 81 affaires.

Il a été dressé 14 procès-verbaux pour contravention à la loi Grammont, et avis a été donné à 79 propriétaires ; 52 ont répondu qu'ils punissaient ou renvoyaient les charretiers dont les brutalités leur étaient signalées.

La « Défense des Hommes »

Pourquoi les brutalités commises contre les hommes restent elles impunies ?

L'administration qui donne des ordres aux magistrats devrait bien songer que les hommes ont autant que les animaux le droit de n'être pas maltraités.

Demandez plus tôt à M. Pierre Brizon, ce qu'il pense de la Justice à cet égard.

QUESTIONS ÉCONOMIQUES

LA RESPONSABILITÉ DES SYNDICATS

La justice avait à se prononcer dernièrement sur cette question : « Un syndicat est-il responsable des agissements de ses membres contre un patron, particulièrement quand, par menaces, par voies de fait, etc., ils ont fait mettre les ateliers en grève et atteinte à la liberté du travail ? »

Le tribunal de la Seine avait répondu affirmativement, et condamné le syndicat en la personne de son vice président.

Sur appel, l'affaire est venue devant la cour. Celle ci n'a pas statué au fond, et a laissé de côté le syndicat, tout en maintenant la condamnation du président et du vice président.

En Angleterre, tout récemment aussi, un procès à peu près identique se présentait, et il lui était apporté une solution.

Une grande compagnie de chemins de fer réclamait des dommages intérêts à une *trade union*, pour avoir empêché des ouvriers de travailler pour elle et les avoir incités à rompre un engagement.

La *trade union* prétendait que, n'étant ni une corporation ni une personnalité juridique, elle ne pouvait être poursuivie. Néanmoins, le juge du banc du roi, M. Faweil, passa outre et la condamna, en disant, notamment :

« Si la prétention de l'Union défenderesse était fondée, la loi aurait créé des « collectivités » pouvant posséder de grandes richesses et agir par des agents, sans aucune responsabilité, en raison des préjudices qu'ils causeraient à autrui, par les moyens à leur disposition ; ils pourraient se permettre des publications diffamatoires et leurs victimes n'auraient aucun recours que celui à exercer contre les ouvriers pris individuellement, presque toujours sans ressources. Il faudrait des termes précis dans la loi pour qu'on puisse admettre une telle intention. »

La *trade union* alla en appel et, cette fois, eut gain de cause. Mais l'affaire fut portée de rechef devant la Chambre des lords, et, finalement, la *trade union* fut reconnue responsable.

Elle a transigé avec la compagnie demanderesse en lui payant 575.000 francs, ce qui est déjà assez coquet.

On voit que la justice anglaise est plus sévère — nous allions dire plus « juste » — que la nôtre, si hésitante.

Les Enfants des Réservistes

Le ministre de l'Intérieur vient d'adresser cette circulaire aux préfets :

« L'attention du ministre de la Guerre a été appelée sur le cas d'un réserviste, convoqué pour une période d'exercice et qui s'est présenté au régiment accompagné de ses trois enfants en bas-âge, en déclarant qu'il était impossible à leur mère de subvenir à leur entretien pendant son absence. L'autorité militaire a immédiatement renvoyé l'intéressé dans ses foyers en lui accordant un ajournement pour permettre l'établissement d'une demande régulière de dispense. Or, il ressort de l'enquête à laquelle il a été procédé que ce réserviste remplissait les conditions requises pour obtenir une dispense, mais que sa demande présentée au maire, et qui aurait obtenu un avis favorable du Conseil municipal, n'avait pas suivi son cours, parce que le fonctionnaire n'avait pas fourni les certificats dont la production est exigée par les règlements.

» Des faits analogues s'étant présentés, j'ai l'honneur de vous rappeler que l'autorité municipale a le devoir d'établir les dossiers de demandes de dispense des réservistes et territoriaux en réclamant au besoin elle même les documents qui ne seraient pas produits par les intéressés, conformément aux prescriptions de la loi du 15 juillet 1886, sur le recrutement de l'armée.

» En conséquence, je vous prie d'inviter les maires à prendre les mesures nécessaires pour éviter le retour des faits regrettables qui m'ont été signalés par le général André.

LA CATASTROPHE DE CHICAGO

L'enquête officielle. — Sept arrestations. — La reconnaissance des cadavres

CHICAGO, 1er janvier — Les autorités ont commencé de suite une enquête sur les faits qui ont trait au terrible sinistre d'hier. A quelle cause peut-être attribuée l'incendie ? Y a-t-il eu négligence et quelles sont les responsabilités ? Enfin, s'est il commis pendant le sauvetage des spectateurs des faits répréhensibles et quels en sont les auteurs ? Tels sont les points sur lesquels porte d'abord cette enquête officielle.

Elle s'est traduite presque aussitôt par une série de sept arrestations opérées la nuit dernière.

Les individus incarcérés sont des employés du *Théâtre Iroquois*, qui sont accusés d'avoir causé la mort de plusieurs personnes au cours de la panique et de la bousculade. Parmi ces employés se trouvent le directeur de la scène et un charpentier.

Les directeurs de théâtres ont tous été appelés et ont dû prendre les engagements les plus formels d'exécuter dans leurs plus minutieux détails toutes les prescriptions légales. Le maire de Chicago a pris un arrêté menaçant de fermer tous les théâtres qui n'auraient pas un service de pompiers.

Pendant que cette sévère enquête se poursuit, le lugubre défilé des parents et des amis a commencé devant les cadavres rangés dans les morgues de la ville. Des scènes déchirantes se produisent à chaque instant, et devant certains corps absolument méconnaissables, les malheureux, qui n'ont pas encore retrouvé leurs chers absents, s'arrêtent longuement pour vérifier l'identité à l'aide d'un vêtement ou d'un bijou.

On a reconnu jusqu'à présent 509 cadavres. Il en reste encore une cinquantaine à identifier.

La tristesse qui plane sur toute la ville se trouve accrue par le passage, à de fréquents intervalles, de cortèges funèbres qui se dirigent lentement vers les églises, les gares ou les cimetières.

Les infirmiers et les parents qui veillent dans les hôpitaux au chevet des blessés attendent d'instant en instant la mort des victimes les plus grièvement brûlées. Les habitants de Chicago qui n'ont ni parents ni amis tués ou blessés ou disparus dans la catastrophe, semblent si consternés et si abattus

Le Propriétaire-Gérant, E. RAMON.